



Nos données  
au service  
de la Santé

# Manuel d'utilisation du logiciel ARAMIS SMR Version 2025

Applicatif de Recueil Anonymisé de données Médicales et  
des Informations au Séjour

ENC SMR relative aux données 2025

Février 2026

# Sommaire

1. PREAMBULE .....	3
<b>2. Présentation générale .....</b>	<b>5</b>
2.1. FORMAT DES FICHIERS D'IMPORTS .....	5
2.2. LISTE DES FICHIERS A IMPORTER.....	6
2.3. PRESENTATION GENERALE DES MENUS.....	7
<b>3. Paramétrage des applications .....</b>	<b>9</b>
3.1. PRE-REQUIS A L'OUVERTURE DU LOGICIEL.....	9
3.2. PARAMETRAGE DU REPERTOIRE DE DONNEES .....	9
3.3. PARAMETRAGE DE CONNEXION A E-PMSI POUR LA TRANSMISSION .....	11
<b>4. Ecran « Identification » .....</b>	<b>12</b>
<b>5. Ecran « Import PMSI » .....</b>	<b>13</b>
<b>6. Ecran « Import ARCANH » .....</b>	<b>18</b>
<b>7. Ecran « Identification du séjour et type d'import » .....</b>	<b>19</b>
<b>8. Correspondance UM-SAC.....</b>	<b>21</b>
<b>9. Ecrans des charges et UO directement affectées aux séjours.....</b>	<b>23</b>
<b>10. Ecran « Exports des données » .....</b>	<b>25</b>
<b>11. Ecran « Transmission des données ENC sur la plateforme » .....</b>	<b>28</b>
<b>12. Support technique.....</b>	<b>30</b>

## 1. Préambule



Les nouveautés du logiciel ARAMIS 2024 se trouve en rouge et en gras dans le manuel à côté de cette icône.

### Copyright©

*Les droits d'auteur afférents au logiciel ARAMIS appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.*

ARAMIS SMR 2025 a été développé pour le traitement des données 2025 dans le cadre de l'Etude Nationale de Coûts SMR.

Il a pour vocation de contrôler les formats des données de séjour et de les anonymiser avant de les transmettre sur la plateforme e-PMSI dédié à l'ENC.

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide (« ? »).

### **Configuration requise**

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :



Systemes d'exploitation pris en charge <sup>(1)</sup> :

Windows 10, Windows 11

Windows Server 2016, Windows Server 2019, Windows Server 2022, Windows Server 2025

<sup>(1)</sup> Liste des systèmes d'exploitation sur lesquels l'application a été testée.

### **Avertissement**

Le compte « **Administrateur de la machine locale** » peut être nécessaire à l'installation du logiciel.

Pré-requis logiciel :

- Microsoft .NET Framework 4.8 (ou supérieur) : [Microsoft .NET Framework 4.8](#)
- Lecteur de fichier PDF (Acrobate Reader ou autre)

**ATTENTION : le logiciel ARAMIS est à usage local et ne doit pas être installé en réseau.**

Les données d'ARAMIS sont stockées par défaut sur le poste dans le profil utilisateur Windows (ex : C:\Documents and Settings\[VOTRE COMPTE]\Application Data\ATIH\ARAMIS\_SMR\[Année]\) mais **il est possible de modifier le répertoire de stockage**. Pour cela, se référer au paragraphe « Paramétrage des applications/paramétrage du répertoire de données ».

## 2. Présentation générale

Le logiciel ARAMIS a pour objet :

- d'importer plusieurs fichiers de données au séjour ;
- de contrôler les formats de ces fichiers ;
- de faire des contrôles de cohérence (bloquant ou non) ;
- d'éditer des rapports (rapport d'anomalie sur les contrôles de cohérence ou tableau de synthèse) ;
- d'anonymiser le numéro de séjour en sortie de logiciel ;
- de produire des fichiers en sortie.

### 2.1. Format des fichiers d'imports

- Tous les fichiers de données par séjour sont au format texte (.txt ou .csv).
- Le nom des fichiers à fournir en entrée du logiciel ARAMIS n'est pas imposé.
- Le séparateur de champs est le « point-virgule ». Seul le fichier de RHS doit être sans séparateur tel que défini au format en vigueur pour le PMSI.
- Les montants en euros peuvent contenir des décimales. Le « point » ou la « virgule » peuvent être utilisés pour les décimales.
- Les dates doivent être au format JJMMAAAA ou JJ/MM/AAAA ou JJ-MM-AAAA.
- Les numéros de SAC et SAMT sont à transmettre sans les points (exemple : 934.512.11 doit apparaître dans les fichiers en 93451211).
- Pour une valeur manquante, le champ est mis à vide (si cette valeur figure entre 2 champs, mettre 2 points virgules consécutifs)

## 2.2. Liste des fichiers à importer

Phase	Fichier	Description du fichier	Fichier obligatoire
Identification du séjour	Fichier 0	Correspondance entre le numéro de séjour SMR et le numéro de séjour interne	
Correspondance UM-SAC	Fichier 1	Correspondance UM et SAC	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 2	Charges de matériel médical	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 3	Charges de spécialités pharmaceutiques, PSL, consommables et sous-traitances affectables à une séquence (recueil daté)	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 4	Charges de dispositifs médicaux, transport et sous-traitances affectables à un séjour (recueil non daté)	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 7	Honoraires des médecins libéraux et les intervenants de RR hors comptabilité d'exploitation pour les OQN	
Charges directement suivies au séjour	Fichier 8	Honoraires de l'activité libérale pour les patients SMR hors comptabilité d'exploitation pour les DAF	
Consommation d'UO des SAC et des SAMT	Fichier 9	Consommation de SIIPS par séjour et par UM	<b>X</b>
Consommation d'UO des SAC et des SAMT	Fichier 10	Consommation d'UO des SAMT Plateaux produisant des actes CCAM ou B pour les patients hospitalisés en SMR	
Consommation d'UO des SAC et des SAMT	Fichier 11	Consommations de minutes des SAMT Plateaux SMR et des SAMT Métiers de RR	<b>X</b>
Suivi au séjour des sections spécifiques au SMR	Fichier 13	Consommation de minutes sur l'atelier d'appareillage.	

## Format des fichiers d'import :

L'ensemble des formats de fichiers d'import est disponible sur le site de l'ATIH en suivant le chemin :

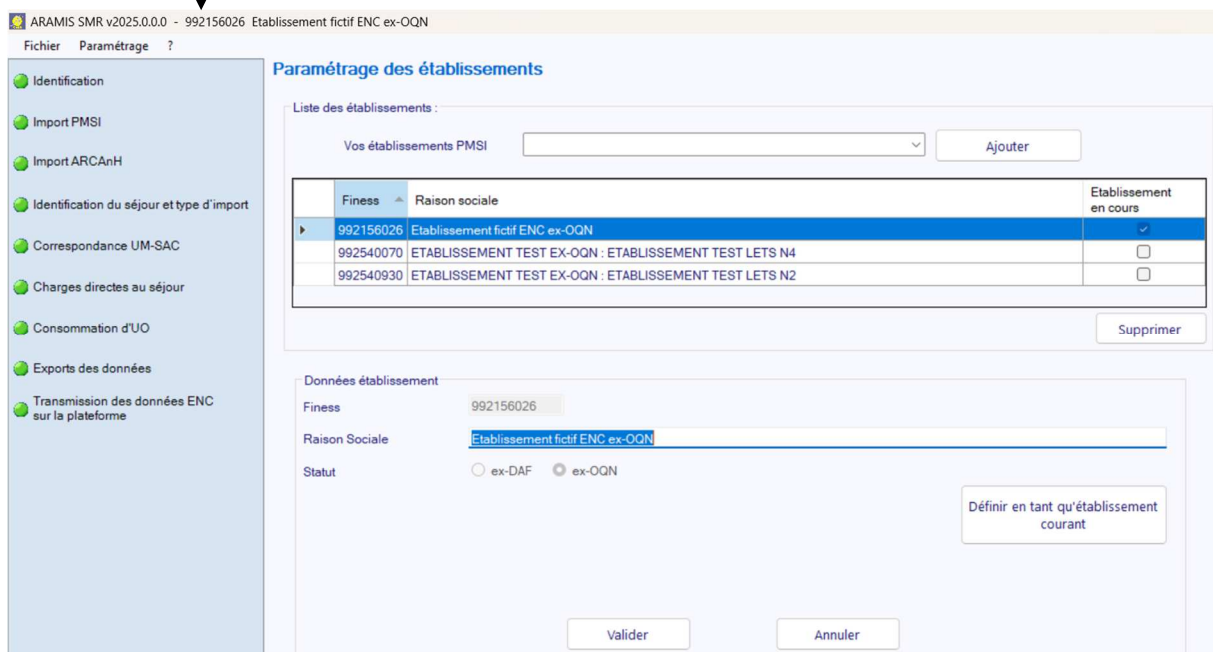
<https://www.atih.sante.fr/enc-smr-donnees-2025> dans la rubrique « Guide des outils ENC ».

Le logiciel se présente sous forme d'une fenêtre avec 2 écrans :

- l'écran de gauche identifie les différentes phases
- l'écran de droite permet d'importer les fichiers

### 2.3. Présentation générale des menus

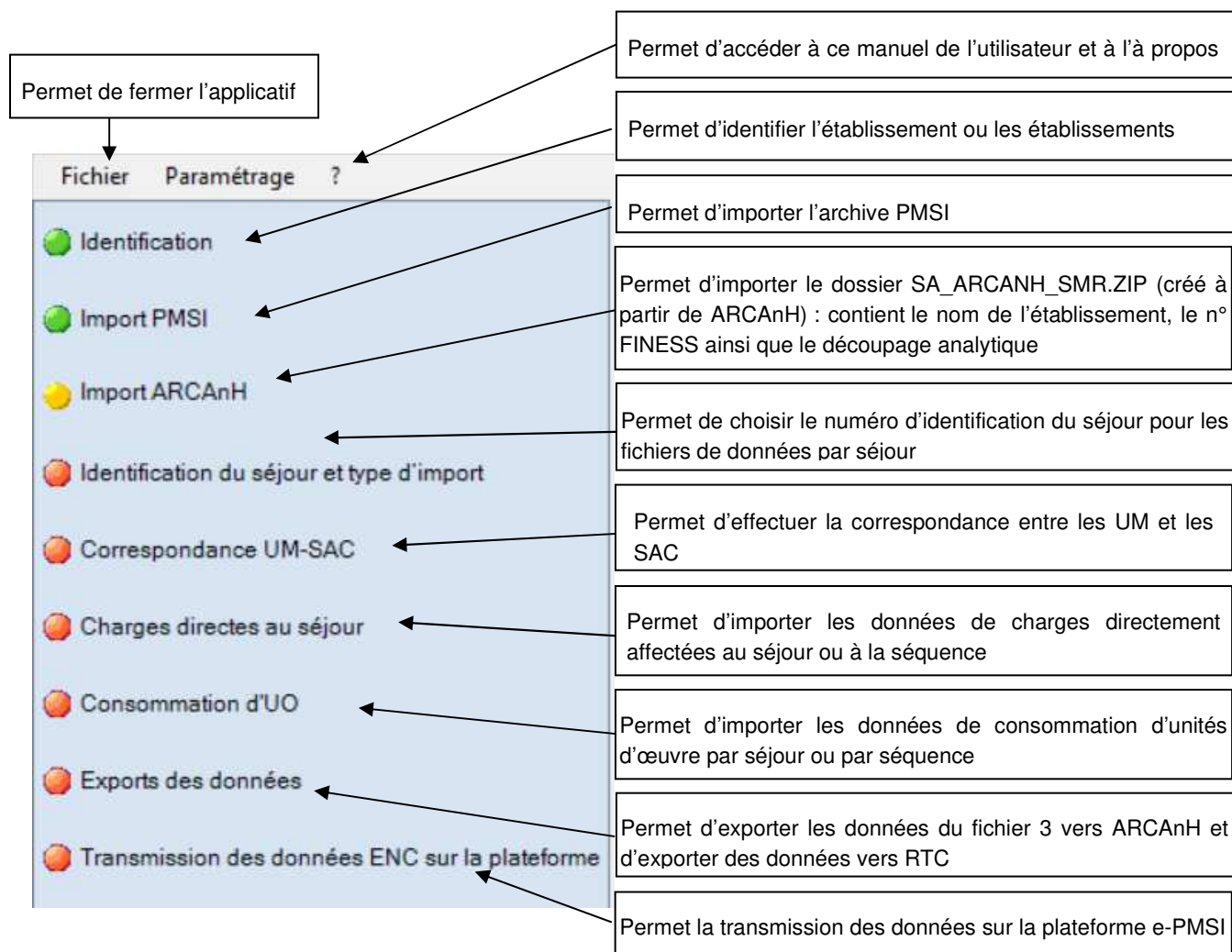
En haut à gauche de l'applcatif, on trouve le nom de l'applcatif, le N° de version (composé de l'année, puis du n° de version) ainsi que le FINESS utilisé pour importer les données.



- Dans la barre supérieure du logiciel, on retrouve :
  - -le nom du logiciel « ARAMIS »
  - -le champ : SMR
  - -le numéro de version (voir explication ci-dessous)
  - -le numéro FINESS paramétré dans la partie « identification »
- Puis, on trouve dans la barre de menu :
  - « Fichier » : permet de fermer le logiciel

- « Paramétrage » : permet de désigner un répertoire pour stocker les données ARAMIS + les paramètres de connexion à e-psi
- « ? » : permet d'avoir le manuel d'utilisation, le rappel du message d'accueil et un « à propos » répertoriant la version logiciel installée, et fournissant les liens vers la page internet de la campagne en cours, vers le support technique et vers l'espace de téléchargement de logiciels ATIH.

- Le menu de gauche permet de sélectionner les différentes étapes à réaliser :



- La partie de droite affiche les écrans de saisies des étapes.

A chaque validation d'étape, le logiciel contrôle les saisies en cours et active l'étape suivante si les contrôles ont été effectués avec succès.

### 3. Paramétrage des applications

#### 3.1. Pré-requis à l'ouverture du logiciel

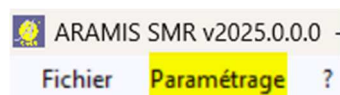
! A l'ouverture, le logiciel demande la connexion au compte **PLAGE** de l'utilisateur. La fenêtre suivante s'ouvre :



Afin d'accéder au logiciel, le compte **PLAGE** doit obligatoirement avoir le rôle « Gestionnaire de fichier » (GF) sur le domaine PMSI.

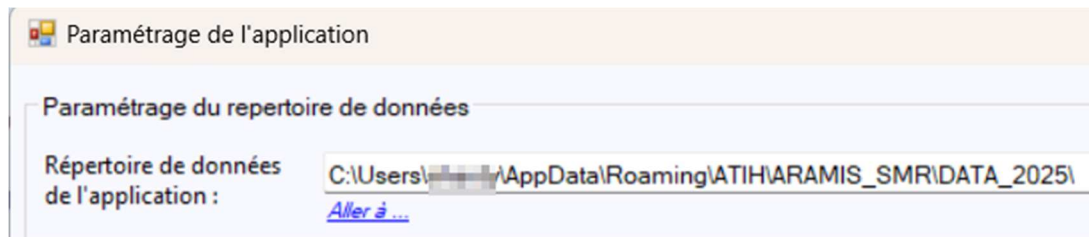
#### 3.2. Paramétrage du répertoire de données

Vous pouvez installer le logiciel sur plusieurs postes informatiques et travailler sur la **même** base de données par le biais d'un paramétrage ARAMIS spécifique. A noter cependant que la base de données ARAMIS ne peut être utilisée que par un seul utilisateur à la fois sur le réseau.

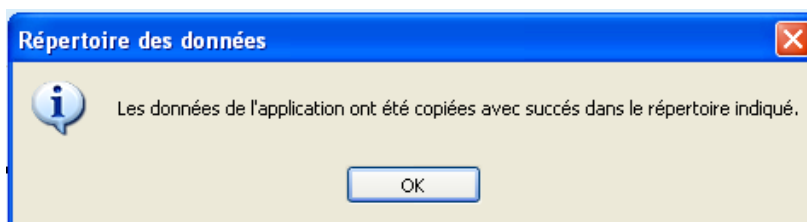


Cette option permet à l'utilisateur de paramétrer le répertoire dans lequel il souhaite partager ses données, il peut ainsi copier ses données locales dans un répertoire sur un lecteur réseau et permettre à un autre utilisateur d'y accéder.

Par défaut, les données de l'application sont initialisées dans le profil utilisateur Windows (ApplicationData). Il se situe sous « C:\Users\[VOTRE\_COMPTE]\AppData\Roaming\ATIH\ARAMIS\_SMR\DATA\_[Année] »



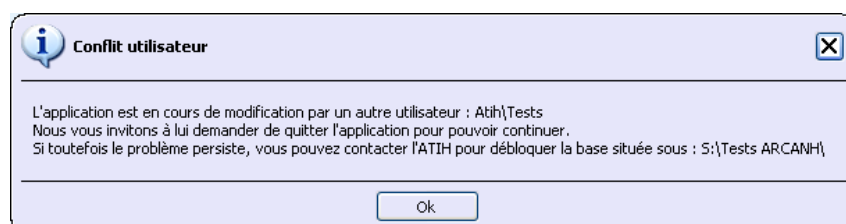
L'utilisateur A modifie le chemin du répertoire des données (exemple de répertoire en réseau S:\Tests ARAMIS) et clique sur le bouton Enregistrer, les données initiales sont alors copiées. Le message suivant s'affiche :



**Attention** : L'accès au dossier n'est permis qu'à un seul utilisateur à la fois.

**1<sup>er</sup> cas** : L'utilisateur A quitte l'application. L'utilisateur B démarre à son tour l'application sur son poste de travail et modifie le paramétrage pour accéder au répertoire défini par l'utilisateur A (exemple du répertoire en réseau S:\Tests\ ARAMIS). L'utilisateur B peut alors modifier les données de ce répertoire.

**2<sup>eme</sup> cas** : L'utilisateur A ne quitte pas l'application. L'utilisateur B démarre l'application sur son poste de travail et modifie le paramétrage pour accéder au répertoire défini par l'utilisateur A (exemple du répertoire en réseau S:\Tests\ ARAMIS). Il est alors bloqué et le message suivant s'affiche, l'application se ferme :



Comme indiqué dans le message, l'ATIH s'engage à débloquer la base seulement dans le cas majeur où l'utilisateur qui bloque l'application n'est pas joignable !

Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

### 3.3. Paramétrage de connexion à e-PMSI pour la transmission

A partir de l'option du menu « Paramétrage », vous pouvez également paramétrer vos paramètres de connexion réseau pour que le logiciel puisse accéder à notre serveur.

Si votre réseau nécessite un compte spécifique et un mot de passe, merci de le demander à votre service informatique.

Paramètres de connexion à la plateforme

Cocher "Utiliser un proxy" si votre poste nécessite des informations de proxy pour accéder à Internet

Utiliser un proxy pour se connecter à ePMSI

Nom du proxy

N° du port

Utiliser une authentification par mot de passe

Utilisateur

Mot de passe

Tester la connexion

Importer les paramètres de proxy

Enregistrer

**A** - Permet de tester si la connexion à notre serveur fonctionne.

**B** - Ce bouton permet de récupérer le paramétrage de proxy qui est configuré sur votre poste Windows.

NB : selon les configurations et stratégies du poste Windows, cet import peut ne pas fonctionner.

## 4. Ecran « Identification »

! L'écran d'identification se présente sous la forme suivante :

Paramétrage des établissements

Liste des établissements :

Vos établissements PMSI  Ajouter

Finess	Raison sociale	Etablissement en cours
991256027	Etablissement fictif ENC ex-DGF	<input checked="" type="checkbox"/>

Supprimer

Données établissement

Finess  N° FINESS figurant dans votre fichier PMSI

Raison Sociale  Renseigner la raison sociale de l'établissement

Statut  ex-DAF  ex-OGN

Définir en tant qu'établissement courant

Après l'avoir sélectionné dans la liste des établissements paramétrés, permet de choisir l'établissement sur lequel on souhaite travailler

Valider

Il est possible de paramétrer plusieurs établissements. Pour paramétrer un nouvel établissement, **sélectionnez l'établissement concerné dans « Vos établissements PMSI » puis cliquez sur *Ajouter***. Une nouvelle ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identification à partir de la partie basse de la fenêtre.

Lorsque tous les éléments sont renseignés, vous pouvez alors cliquer sur le bouton « **Valider** » pour enregistrer le paramétrage de l'établissement.

Vous pouvez alors sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler en le sélectionnant dans la liste des établissements paramétrés et en cliquant sur **Définir en tant qu'établissement courant**.

Au moment de l'enregistrement de l'établissement :

- Le FINESS doit être sur 9 caractères et existant.
- La raison sociale est obligatoire.
- Le statut de l'établissement est obligatoire

Le bouton « **Annuler** » annule la saisie de l'établissement en cours.

Le bouton « **Supprimer** » permet de supprimer l'établissement sélectionné dans le tableau.

**Attention : Une mauvaise identification entre ARCA<sup>n</sup>H et ARAMIS au niveau du statut de l'établissement peut nécessiter d'importer de nouveau l'ensemble des fichiers de l'établissement.**

## 5. Ecran « Import PMSI »

Cette phase permet d'importer les informations PMSI.

**!** L'archive PMSI correspond à l'archive enregistrée dans le répertoire de sauvegarde de l'application DRUIDES.

### Rappels sur le fonctionnement actuel de la gestion des archives par DRUIDES

#### Attention aux archives



**Quelle archive est utilisée par les outils de TAS HAS, ENC et contrôles externes ?**

<p><b>Méthode à utiliser :</b> Accès au répertoire de sauvegarde de DRUIDES De l'utilisateur qui a fait l'export</p> <p>1 Chemin d'accès à l'archive</p> <p>2 Archive générée suite à un export ou une transmission, le nom précise : &lt;N°Finess&gt;.&lt;Année&gt;.&lt;Mois de transmission&gt;.&lt;Cat données&gt;.&lt;Sous-cat données&gt;.&lt;Date/heure/min&gt;.&lt;UID&gt;.zip</p> <p>3 Copier l'archive dans un répertoire accessible dans le temps à d'autres utilisateurs</p>	<p><b>Attention :</b></p> <p>Les fichiers générés en IN/OUT (ancien format) ne servent pas à cette fonctionnalité :</p> <p>→ Ils servent à alimenter des outils au sein de vos SIH fonctionnant avec l'ancienne architecture des archives</p> <p>Les fichiers générés par la fonction « exporter pour dépôt manuel sur ePMSI » contiennent seulement une partie des archives</p> <p>→ Cela sert à réaliser une transmission vers e-PMSI en passant par le site e-PMSI (sans passer par DRUIDES)</p>
---	---

**L'établissement peut copier/déplacer l'archive dans le répertoire de son choix et indiquer ce répertoire sur ARAMIS. L'établissement aura également la possibilité de renseigner directement le répertoire de sauvegarde de DRUIDES.**

**!** Les fichiers générés en « in.zip » et « out.zip » (ancien format) ne sont plus supportés.

**Les fichiers générés par la fonction « exporter pour dépôt manuel sur ePMSI » contiennent seulement une partie des archives, ils ne sont pas utilisables dans ARAMIS**

Nom de l'archive attendue :

ex-DAF : <N°Finess>.2025.12.SMR.SEJOURS.SEJOURS.<Date/heure/min/sec>.<UID>.zip

ex-OQN : <N°Finess>.2025.12.SMR.RSFOQN.RSFOQN.<Date/heure/min/sec>.<UID>.zip

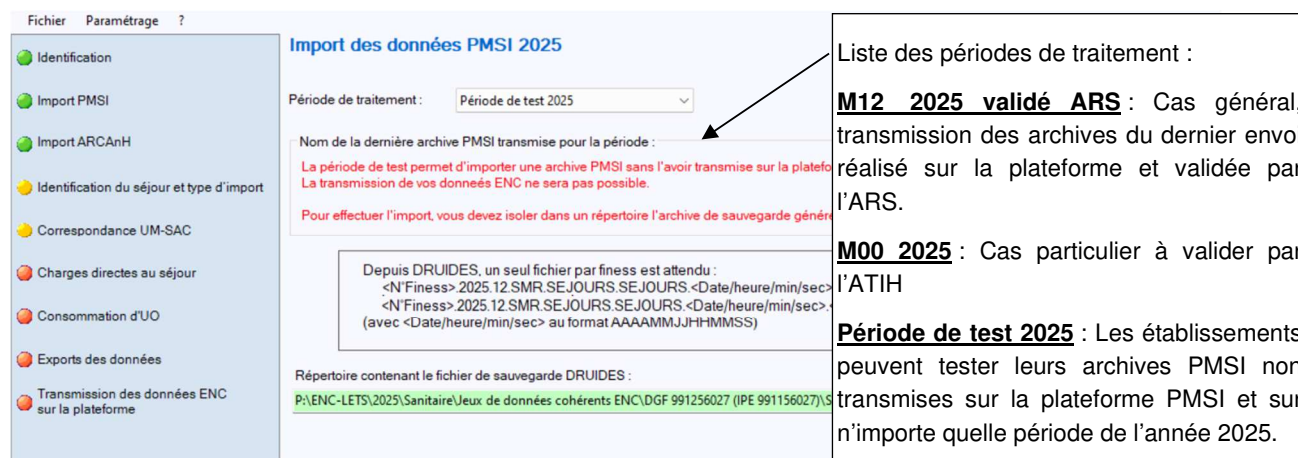
(avec <Date/heure/min/sec> au format AAAAMMJJHHMMSS)

Ce bouton devient actif une fois l'identification effectuée. Tous les autres boutons sont inactifs à l'exception du bouton <Import ARCANH>.

### Déroulement de l'étape :

L'utilisateur doit choisir une période de traitement, puis l'emplacement où se trouvent ses archives PMSI correspondantes à la période choisie. Il doit ensuite cliquer sur « **Enregistrer** » afin de vérifier et importer ces archives.

A cette étape, le logiciel vérifie que les données sont celles envoyées sur la plateforme e-PMSI. Le nom de la dernière archive pour la période sélectionnée s'inscrit dans le pavé « Information ».



### **IMPORTANT :**

Dans le cas où l'établissement choisit comme période de traitement M0, il aura besoin d'un code d'accès pour continuer, le message suivant s'affiche : « Contacter l'ATIH sur [enc.smr@atih.sante.fr](mailto:enc.smr@atih.sante.fr) afin d'obtenir ce code ». L'établissement doit donc contacter l'ATIH et justifier l'utilisation d'un M0 afin d'avoir l'autorisation d'utiliser cette période.

Une fois l'étape d'import du PMSI réalisée avec succès, la puce passe en Vert.

Lorsque l'étape « Import PMSI » est réalisée à nouveau alors que l'étape « Identification du séjour et type d'import » avait été réalisée, l'étape « Identification du séjour et type d'import » est réinitialisée et doit être de nouveau effectuée. La puce est en Orange pour signaler que l'étape est à refaire. Une fois l'étape réalisée avec succès, la puce repasse en Vert.

### Contrôles effectués à l'Import des archives DRUIDES sur la validité des archives

**Contrôles réalisés pour les périodes de traitement M12 validé ARS ou M00.**

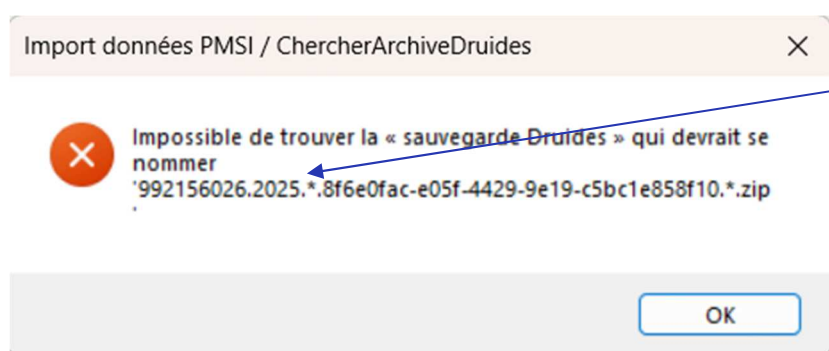
CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE
CPMSI01	BLOQUANT	Il n'y a pas de données transmises sur e-PMSI qui correspond à votre paramétrage : Finess XXXXXXXXXX - Période XX - Statut XXX.
CPMSI02	BLOQUANT	Vous devez indiquer une archive à importer
CPMSI03	BLOQUANT	Une seule archive doit être présente dans le dossier NOM_DOSSIER. Une archive PMSI est un fichier zip nommé : 'FINESS.Annee.Mois.*.zip'
CPMSI04	BLOQUANT	Le dossier indiqué ne comporte aucune « archive PMSI » <b>qui devrait se nommer 'FINESS.Annee.Mois.*.zip'</b>
CPMSI05	BLOQUANT	Le dossier indiqué ne comporte pas l'archive qui correspond à la dernière transmission.

Il n'y a pas de données transmises sur e-PMSI qui correspond à votre paramétrage : Finess XXXXXXXXXX - Période XX - Statut XXX.

Le message suivant s'affiche :



Le dossier indiqué ne comporte l'archive PMSI :

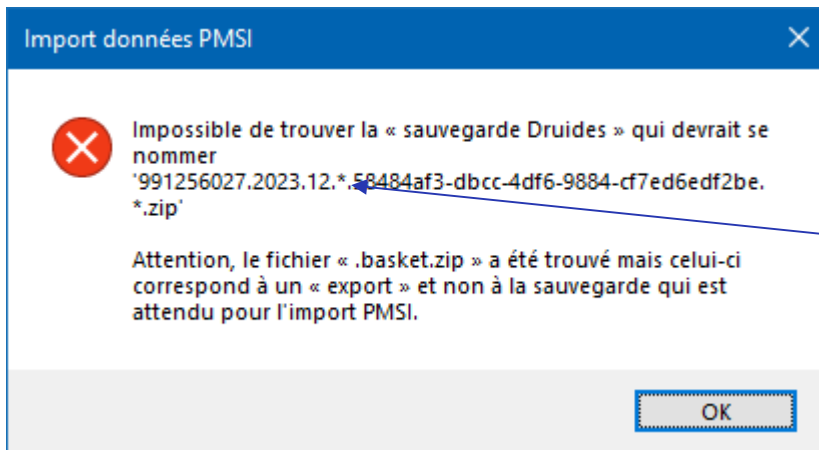


L'astérisque correspond à un ensemble de caractères non détaillés ici (cf. format du fichier décrit précédemment)

Le dossier indiqué ne comporte pas l'archive qui correspond à la dernière transmission. Vérifier la date de transmission de l'archive.



Vous devez sélectionner le répertoire de votre archive sauvegardée depuis DRUIDES. Dans le cas où vous essayez d'importer l'export DRUIDES et non la sauvegarde, le message suivant s'affiche :

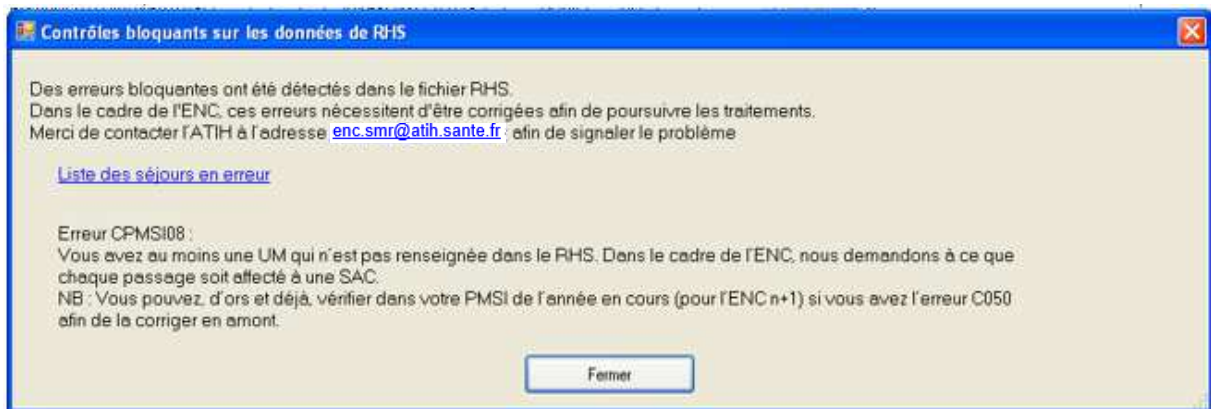


L'astérisque correspond à un ensemble de caractères non détaillés ici (cf. format du fichier décrit précédemment)

***Contrôles effectués à l'importation des archives sur la qualité des données PMSI***

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE
CPMSI08	<b>BLOQUANT</b>	Au moins une UM n'est pas renseignée

Le message suivant s'affiche :



CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE
CPMSI09	<b>NON BLOQUANT</b>	Anomalies détectées par la fonction de groupage et le logiciel PMSI

Si des anomalies ne respectant pas les règles du PMSI apparaissent, le message ci-dessous apparaît :



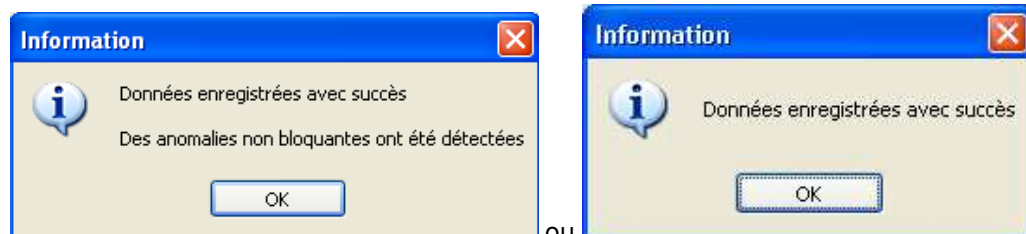
Un rapport sera alors édité : il présente sous forme de tableau les erreurs du PMSI récupérées dans le fichier LEG du PMSI. :

Type erreur	Libellé erreur	Nombre erreur
G	Erreur de parcours de l'arbre de décision de la classification en GMD	0
C	Erreur de contrôles intra-RHS	0
I	Erreur d'implémentation (erreur système)	0
S	Contrôle de stabilité des informations au sein d'une même suite de RHS	0
R	Contrôle de cohérence inter-RHS	0
A	Contrôle de cohérence des données inter-suite	484

Pour corriger ces erreurs, il faut se reporter au manuel DRUIDES SMR et refaire le processus de validation des archives.

L'ATIH conseille de corriger au maximum ces erreurs.

Au moment de la validation de l'étape « Import PMSI » l'un des messages suivants s'affiche :



**IMPORTANT :**

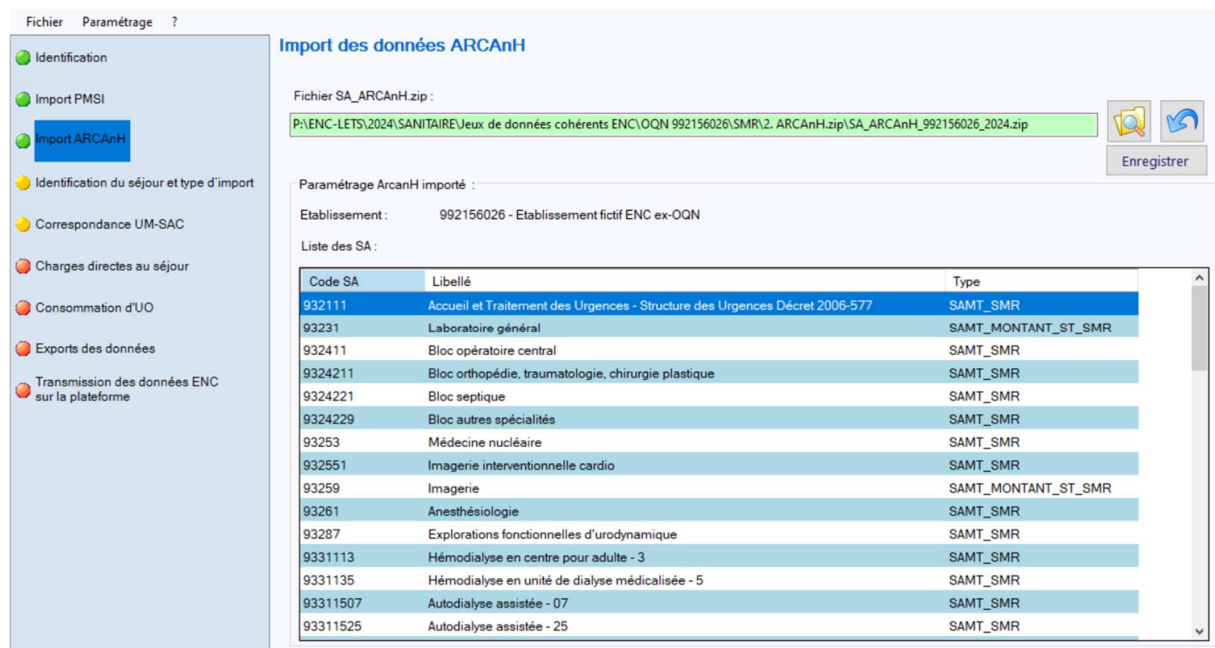
Si des erreurs d'unicité entre le numéro de séjour administratif et le numéro de séjour SMR sont détectées alors, il est préférable de corriger les données. La liste des séjours apparaît avec un lien bleu (= non bloquant). Cela veut dire que vous pouvez tout de même passer aux autres étapes. Cependant, le logiciel vous obligera à choisir le N° SMR comme identifiant séjour.

Si des erreurs PMSI sont constatées, celles-ci ne bloquent pas le déroulement des étapes ARAMIS. Les messages sont là à titre informatif. L'ATIH conseille de corriger au maximum ces erreurs. La synthèse des erreurs apparaît avec un lien bleu (= non bloquant).

## 6. Ecran « Import ARCANH »

Cet écran permet de sélectionner le fichier SA\_ARCANH\_FINESS\_ANNEE.zip: fichier généré à partir du logiciel ARCANH, bouton **Export vers Aramis**. Ce fichier contient les éléments d'identification de votre établissement (finess, statut, découpage en SA ...).

Ce bouton devient actif une fois l'identification effectuée. Tous les autres boutons sont inactifs à l'exception du bouton <Import PMSI>.



**Import des données ARCANH**

Fichier SA\_ARCANH.zip :

P:\ENC-LETS\2024\SANITAIRE\Jeux de données cohérents ENC\OQN 992156026\SMR\2\_ARCANH.zip\SA\_ARCANH\_992156026\_2024.zip

Paramétrage ArcanH importé :

Etablissement : 992156026 - Etablissement fictif ENC ex-OQN

Liste des SA :

Code SA	Libellé	Type
932111	Accueil et Traitement des Urgences - Structure des Urgences Décret 2006-577	SAMT_SMR
93231	Laboratoire général	SAMT_MONTANT_ST_SMR
932411	Bloc opératoire central	SAMT_SMR
9324211	Bloc orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique	SAMT_SMR
9324221	Bloc septique	SAMT_SMR
9324229	Bloc autres spécialités	SAMT_SMR
93253	Médecine nucléaire	SAMT_SMR
932551	Imagerie interventionnelle cardio	SAMT_SMR
93259	Imagerie	SAMT_MONTANT_ST_SMR
93261	Anesthésiologie	SAMT_SMR
93287	Explorations fonctionnelles d'urodynamique	SAMT_SMR
9331113	Hémodialyse en centre pour adulte - 3	SAMT_SMR
9331135	Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée - 5	SAMT_SMR
93311507	Autodialyse assistée - 07	SAMT_SMR
93311525	Autodialyse assistée - 25	SAMT_SMR

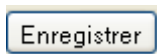
### - Actions des différents boutons :



Permet d'annuler l'import, le chemin du fichier est vierge.

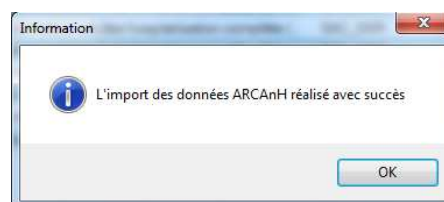


Permet de sélectionner le fichier SA\_ARCANH\_SMR\_FINESS\_ANNEE.zip



Permet d'effectuer l'import.

Quand l'import est correct, le message suivant s'affiche :



-Informations relatives à l'établissement :

Cet écran comporte les données de l'établissement ainsi que le découpage analytique effectué dans ARCAH.

-Contrôles effectués à l'import du dossier

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE
CARCAH01	BLOQUANT	Le FINESS du fichier SA_ARCANH_finess_Année ne correspond pas à celui de l'établissement en cours.
CARCAH02	BLOQUANT	Ce fichier ne provient pas d'ARCAH ou il a été modifié
CARCAH03	BLOQUANT	Le statut du fichier SA_ARCANH_FINESS_Année.zip ne correspond pas à celui de l'établissement en cours.

Le statut sélectionné dans ARCAH est différent de celui sélectionné dans ARAMIS.

Pour information, voici les correspondances entre les statuts ARCAH et les statuts ARAMIS :

Statut paramétrable dans ARCAH	Statut paramétrable dans ARAMIS
Public ex-DG/ex-DAF	ex-DAF
Privé non lucratif ex-DG/ex-DAF	ex-DAF
Privé lucratif ex-OQN	ex-OQN
Privé non lucratif ex-OQN	ex-OQN

## 7. Ecran « Identification du séjour et type d'import »

**La première partie de cette étape** permet de définir le N° de séjour qui sera utilisé par l'établissement lors de toutes les prochaines étapes de ARAMIS :

- Le numéro de séjour SMR
- Le numéro administratif
- Le numéro de séjour interne

Ce bouton devient actif dès lors que l'identification, les fichiers PMSI et le fichier SA\_ARCANH\_ANNEE.zip ont été importés.



Fichier Paramétrage ?

- Identification
- Import PMSI
- Import ARCAh
- Identification du séjour et type d'import
- Correspondance UM-SAC
- Charges directes au séjour
- Consommation d'UO
- Exports des données
- Transmission des données ENC sur la plateforme

### Choix du type d'identification des séjours

Utilisation du numéro de séjour SSR  
 Utilisation du numéro administratif  
 Utilisation d'un numéro de séjour interne

Fichier 0 : correspondance entre le numéro de séjour SSR et le numéro de séjour interne :

### Choix du type d'import des fichiers ARAMIS

Import par « fichier »  
 Pour chaque fichier ARAMIS : import d'un fichier unique (.csv ou .txt)

Import par « dossier »  
 Pour chaque fichier ARAMIS : import d'un dossier contenant un ou plusieurs fichiers (.csv ou .txt) qui sont concaténés par le logiciel pour constituer le fichier concerné.

Dans le cas du numéro de séjour interne, vous devez importer un fichier de correspondance (fichier 0 : se reporter au format de fichiers).

Attention : il faut unicité entre le N° de séjour SMR et le N° de séjour interne.

Dans le cas où, dans la phase « Import PMSI », il y avait des problèmes d'unicité, le seul choix possible de type d'identification des séjours est le N° de séjour SMR.

### **La deuxième partie de cette étape permet de définir le type d'import des fichiers ARAMIS**

Ce choix s'applique à l'ensemble des fichiers ARAMIS à importer.

- « **Import pas fichier** » : pour chaque fichier ARAMIS, import d'un fichier unique avec l'ensemble des données du fichier ARAMIS (.csv ou .txt)
- « **Import par dossier** » : pour chaque fichier ARAMIS, import d'un dossier contenant un ou plusieurs fichiers (.csv ou .txt) qui sont concaténés par le logiciel pour constituer le fichier ARAMIS concerné.

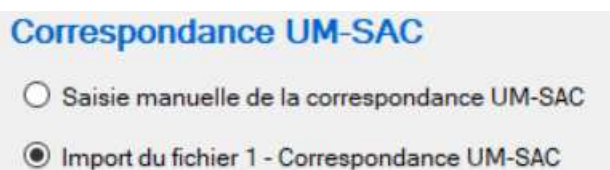
Dans le cas de l'import par dossier, l'établissement pourra par exemple pour le fichier 3, importer un dossier contenant : 12 fichiers csv de recueil mensuel, ou différents fichiers pour chaque catégorie de recueil (spécialités pharmaceutiques, consommables médicaux, etc.). Ces fichiers seront concaténés automatiquement par le logiciel.

## 8. Correspondance UM-SAC

Cette étape permet de définir la correspondance entre les UM qui se trouvent dans le PMSI et les SAC qui se trouvent dans le SA\_ARCANH\_FINESS\_ANNEE.zip.

Ce bouton devient actif dès lors que les 4 étapes précédentes ont été réalisées avec succès.

L'utilisateur peut soit effectuer une correspondance manuelle, soit utiliser un import d'un fichier de correspondance UM-SAC :

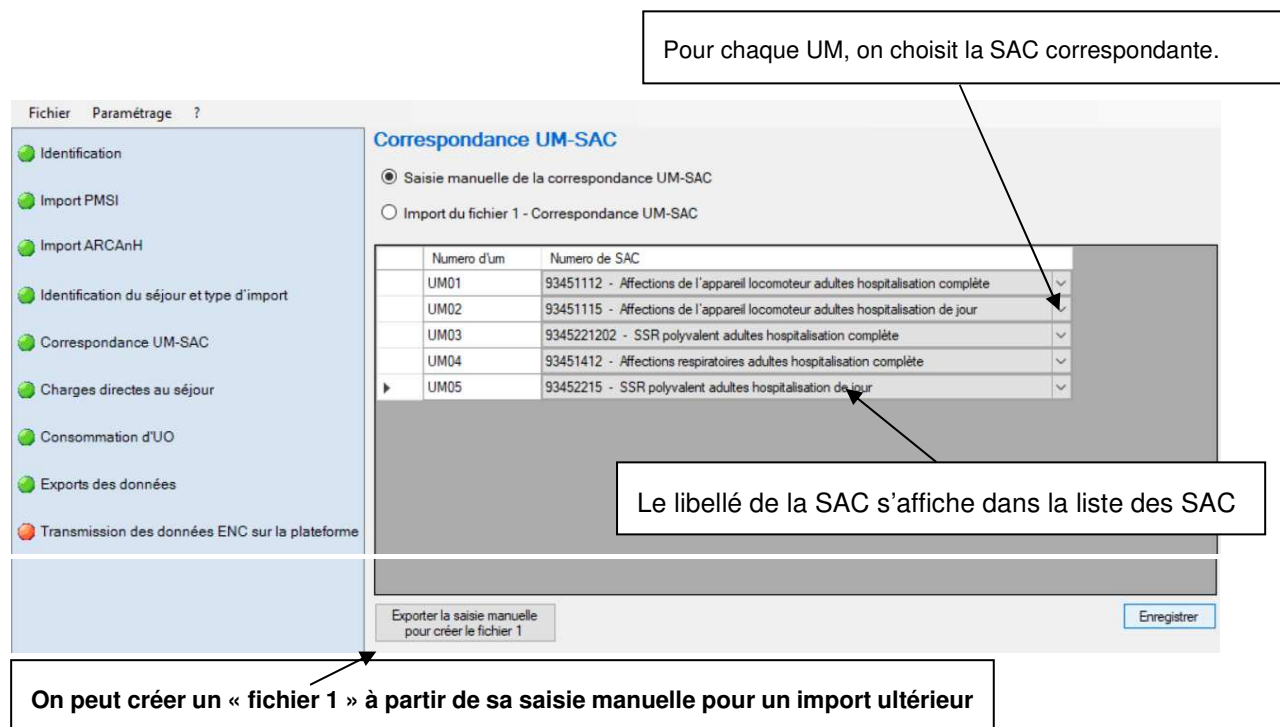


**Correspondance UM-SAC**

Saisie manuelle de la correspondance UM-SAC

Import du fichier 1 - Correspondance UM-SAC

Lorsque vous sélectionnez l'option « **saisie manuelle de la correspondance UM-SAC** », la liste des SAC présentes dans ARCANH apparaît dans la fenêtre suivante :



Pour chaque UM, on choisit la SAC correspondante.

Numero d'um	Numero de SAC
UM01	93451112 - Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète
UM02	93451115 - Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation de jour
UM03	9345221202 - SSR polyvalent adultes hospitalisation complète
UM04	93451412 - Affections respiratoires adultes hospitalisation complète
UM05	93452215 - SSR polyvalent adultes hospitalisation de jour

Le libellé de la SAC s'affiche dans la liste des SAC

On peut créer un « fichier 1 » à partir de sa saisie manuelle pour un import ultérieur

Exporter la saisie manuelle pour créer le fichier 1



Enregistrer


Après l'enregistrement de votre saisie manuelle, vous pouvez créer un « fichier 1 » pour un import ultérieur (Cf. ci-dessous) en cliquant sur le bouton « Exporter la saisie manuelle pour créer le fichier 1 ». Le fichier « Fichier\_1\_UMSA\_ANNEE\_FINESS » est généré.

Lorsque vous sélectionnez l'option « **Import du fichier de correspondance UM-SAC** », l'import du fichier 1 : Correspondance UM-SAC apparaît :

Fichier 1 : Correspondance UM-SAC

[Rapport :](#)

Pour le fichier correspondance UM-SAC, un bouton de navigation  permet de sélectionner le fichier.


Cliquer sur

Une fois sélectionné, le logiciel contrôle alors ces données et affiche un rapport contenant :

- La liste des anomalies éventuelles, bloquantes ou non ;
- Une synthèse des erreurs ;
- Un ou plusieurs rapports de sorties éventuels.

**Si vous constatez des erreurs, vous devez corriger votre fichier et le réimporter**

Votre superviseur pourra vous contacter pour vous demander des explications en cas d'erreurs non bloquantes persistantes.

Pour le réimporter, supprimer d'abord le lien précédent en cliquant sur 

Tout se remet à blanc.

Vous pouvez recommencer l'import.

## 9. Ecrans des charges et UO directement affectées aux séjours

L'import des fichiers complémentaires a été découpé en deux écrans :

- Charges directes au séjour
- Consommation d'UO

Ces écrans ont la même présentation et se comportent de manière identique.

### Ecran « Charges directes aux séjours »

Fichier Paramétrage ?

**Charges directes au séjour**

Fichier 2 : Charges de matériel médical

Enregistrer

Fichier 3 : Charges de spécialités pharmaceutiques, PSL, et consommables médicaux affectables à une séquence

Enregistrer

Fichier 4 : Charges de dispositifs médicaux, transport et sous-traitances affectables à un séjour

Enregistrer

Fichier 8 : Honoraires de l'activité libérale des patients SSR pour les DAF

Enregistrer

Fichier 7 : Honoraires des médecins libéraux et des intervenants de RR pour les OQN

Enregistrer

## Ecran « Consommation d'UO »

Fichier Paramétrage ?

**Consommation d'UO**

Fichier 9 : Consommation de SIIPS par séjour et par SAC  *Obligatoire*

Enregistrer

Fichier 10 : Consommation d'UO des SAMT Plateaux produisant des actes pour les patients SMR

Enregistrer

Fichier 11 : Consommation de minutes des SAMT Plateaux SMR et SAMT Métiers de RR  *Obligatoire*

Enregistrer

Fichier 13 : Consommation de minutes sur l'atelier d'appareillage

Enregistrer



Permet de sélectionner le fichier.



Permet d'annuler la sélection du fichier.

Cliquer sur  pour valider l'import du fichier.

## 10. Ecran « Exports des données »

### Exports des données

The screenshot shows a light blue interface with three main sections, each containing a button and an information icon (i):

- Section 1:** A button labeled "Export des données du fichier 3 vers ARCAh ENC". Below it, an information icon is followed by the text: "Le fichier généré pourra être importé pour la phase 6 du classeur ARCAh".
- Section 2:** A button labeled "Export des données des fichiers 11 et 13 vers ARCAh ENC". Below it, an information icon is followed by a detailed warning: "Le fichier généré pourra être importé pour la phase « UO » du classeur ARCAh. Attention, les unités d'œuvre à renseigner en phase « UO » d'ARCAh sont sur l'année civile alors que les unités d'œuvre extraites d'ARAMIS sont sur les RHA du PMSI de l'année. Pour les journées de N-1 et/ou N+1 comprises dans le PMSI N, ARAMIS récupère donc des données qui ne sont pas sur l'année civile. En revanche, les données des journées de l'année N non comprises dans le PMSI manquent dans cet export. Ces données seront donc à mettre à jour dans ARCAh « UO »." Below this is a red text line: "Ce fichier sera à mettre à jour avec les données de l'année civile avant de l'importer dans ARCAh."
- Section 3:** A button labeled "Export des données vers ARCAh RTC". Below it, an information icon is followed by the text: "2 fichiers seront générés :  
- Le fichier « ExportRTC\_SMR\_finess.txt », avec les nombres de journées PMSI par SAC, qui pourra être importé dans l'onglet UO pour le classeur RTC,  
- Le fichier « ExportRTC\_Clés\_métiers\_RR\_finess.csv », avec les minutes d'actes RR par SAMT Métiers de RR et par Plateaux techniques SMR / atelier d'appareillage / SAC, qui vous permettra de calculer les clés à déclarer pour les SAMT Métiers de RR en onglet « Clé » pour le classeur RTC (ce fichier est généré uniquement si le fichier 11 est importé avec succès)".

→ Sur cet écran le bouton

Export des données du fichier 3 vers ARCAh ENC

permet de créer un fichier « ExportAcanh\_Phase6\_SMR\_FINESS.txt » qui sera importé dans la Phase 6-cd d'ARCAh. Ce bouton est actif seulement si le fichier 3 est importé avec succès.

→ Sur cet écran, un deuxième bouton

Export des données des fichiers 11 et 13 vers ARCAh ENC

permet de créer un fichier « ExportAcanh\_UO\_ENC\_SMR\_FINESS.txt » qui sera importable dans la phase UO d'ARCAh afin de renseigner les UO (minutes), pour les hospitalisés SMR, des SAMT Métiers de RR, des SAMT plateaux de RR et des Activités Spécifiques SMR Atelier d'appareillage et de confection interne. Ce bouton est actif seulement si le fichier 11 est importé avec succès.

*!! Attention, les unités d'œuvre à renseigner en phase UO d'ARCAh sont sur l'année civile alors que les unités d'œuvre extraites d'ARAMIS sont sur les RHA du PMSI de l'année. Pour les journées de N-1 et/ou de N+1 dans le PMSI N, ARAMIS récupère donc des données qui ne sont pas sur l'année civile. En revanche, les données des journées de l'année N non comprises dans le PMSI manquent dans cet export. Ces données seront donc à mettre à jour dans ARCAh onglet UO.*

→ Sur cet écran le troisième bouton


Export des données vers ARCAh RTC

permet de générer deux fichiers

- Un fichier qui pourra être importé afin de remplir les UO des fonctions définitives SAC dans l'onglet UO du classeur ARCAh pour le RTC, en fournissant les journées PMSI par SAC ;
- Un fichier qui pourra être importé afin de remplir les clés des SAMT métier de RR en fournissant les minutes par SAMT MRR et par SA consommatrices (SAMT plateaux de RR, SA SPE SMR Ateliers d'appareillage et de confection internes, SAC SMR) à partir des données du fichier 11 ARAMIS



Pour tous les fichiers importés, si le fichier a bien été importé et que le rapport d'erreur s'affiche en vert (0 erreur bloquante et 0 erreur non bloquante), alors le chemin d'accès du fichier est vert. Sinon le rapport est rouge et le chemin reste blanc.

Exemple import réalisé :

Fichier 9 : Consommation de SIIPS par séjour et par SAC  **Obligatoire**

P:\ENC-LETS\2025\Sanitaire\Jeux de données cohérents ENC\,DGF 991256027 (IPE 991156027)\SMR\3. Imports OK\Fichier 9 - sejsiips (2025).txt

Rapport contenant 0 erreurs bloquantes et 0 erreurs non bloquantes.

**Enregistrer**

Exemple import rejeté :

Fichier 8 : Honoraires de l'activité libérale des patients SMR pour les ex-DAF

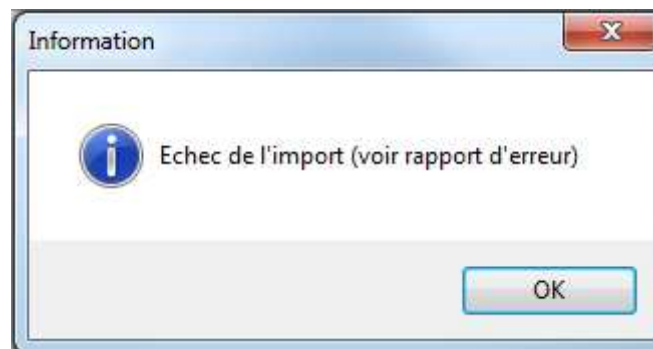
P:\ENC-LETS\2025\Sanitaire\Jeux de données cohérents ENC\,DGF 991256027 (IPE 991156027)\SMR\4. Imports KO\Fichier 8\_KO.txt

Rapport contenant 27 erreurs bloquantes et 0 erreurs non bloquantes.

**Enregistrer**

A chaque tentative d'import, le logiciel contrôle les données et affiche un rapport contenant une synthèse des anomalies éventuelles bloquantes ou non.



### Synthèse des erreurs

Code erreur	Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
F9-C02	UM absente dans les RHS mais présente dans le fichier	1	0.02 %	Oui
F9-C13	RHS du PMSI non rattachable à un enregistrement du fichier SIIPS	1		Oui

**Détail Fichier Erreur** [Afficher le détail](#)

Code_erreur	Libelle_erreur	Ligne_en_erreur	Bloquant	Numero_Ligne
F9-C02	UM absente dans les RHS mais présente dans le fichier	0000003;UM9999;26062017;1111111;20;20;20	Oui	1
F9-C13	RHS du PMSI non rattachable à un enregistrement du fichier SIIPS	Ident. séjour : 0000003, UM : UM01, N° semaine : 26, journées de présence : 1111111	Oui	

Pour chaque rapport, vous pouvez, à l'aide des boutons décrits ci-contre :

-imprimer les rapports de synthèse

-enregistrer les rapports de synthèse au format html ou csv



Vous pouvez afficher de nouveau le rapport en cliquant sur la ligne verte ou rouge de rapport du fichier concerné :

Rapport contenant 0 erreurs bloquantes et 0 erreurs non bloquantes.

Rapport contenant 3 erreurs bloquantes et 1 erreur non bloquante.

### **Si vous constatez des erreurs, vous devez corriger votre fichier et le réimporter**

Votre superviseur pourra vous contacter pour vous demander des explications en cas d'erreurs non bloquantes persistantes.

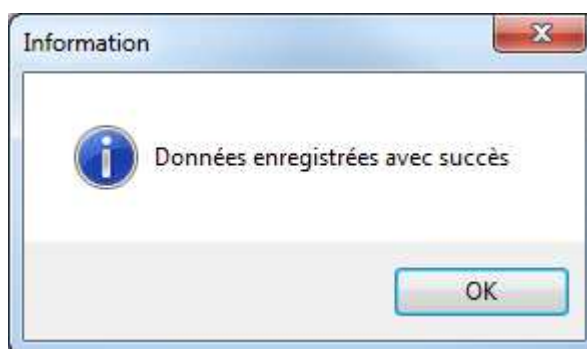
Pour le réimporter, supprimer d'abord le lien précédent en cliquant sur



Tout se remet à blanc. Vous pouvez recommencer l'import

Si l'établissement a choisi « Import par fichier » à l'étape du choix du type d'import des fichiers, alors dans le cas où l'établissement a plusieurs fichiers pour le même type de données, c'est à lui de concaténer ses fichiers en 1 seul pour l'import ARAMIS. (Cf. § Ecran « Identification du séjour et type d'import »)

Quand le fichier ne comporte plus d'erreurs, le message suivant apparaît :



Lorsque tous les fichiers transmis ont été importés correctement, l'étape suivante « Transmission des données ENC sur la plateforme » est activée.

## 11. Ecran « Transmission des données ENC sur la plateforme »

Ce bouton permet de transmettre les données à exporter vers la plateforme e-PMSI ou d'exporter le panier des fichiers pour le sauvegarder. Ce bouton sera actif seulement si l'ensemble des fichiers obligatoires pour la transmission ont été importés, et si tous les fichiers transmis sont importés avec succès (plus d'erreurs bloquantes signalées) et si la période de traitement est M12 2025 ou M00 2025.

Pour la période de test, cette étape reste en rouge et si l'établissement clique sur cette étape, le message suivant s'affiche : « Vous avez choisi une période de test pour vos archives PMSI, vous ne pouvez donc pas transmettre sur e-PMSI ».

**Transmission vers la plateforme**

Récapitulatif des fichiers qui seront transmis :

Fichier	Nb de ligne
Fichier 2 : Charges de matériel	627
Fichier 3 : Charges de spécialités pharmaceutiques, PSL, consom...	57361
Fichier 4 : Charges de dispositifs médicaux, transport et sous-trait...	15565
Fichier 7 : Honoraires des médecins libéraux et des intervenants d...	6688
Fichier 9 : Consommation de SIIPS par séjour et par SAC	9677

Envoi vers la plateforme

Cliquez sur ce bouton pour transmettre les informations saisies dans Aramis

Cliquez sur ce bouton pour constituer une archive à destination de la plateforme

Transmettre Exporter

- Message d'information bloquant si l'archive importée dans ARAMIS ne correspond plus à celle sur e-PMSI :

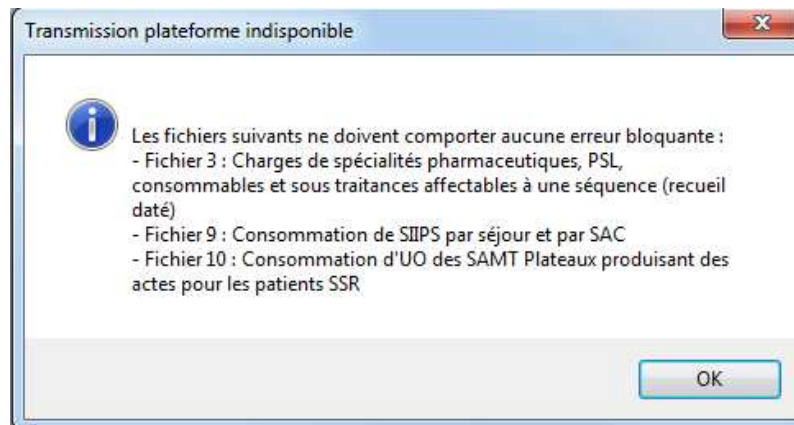
Le message suivant s'affiche, vous ne pourrez pas transmettre !

Transmissions e-PMSI indisponible

Veuillez réimporter vos archives PMSI dans la phase <Import PMSI> car celles importées dans le logiciel ne correspondent plus à celles transmises sur e-PMSI.

OK

- Message d'information bloquant si des fichiers n'ont pas été importés correctement :



- Message d'information bloquant si certains fichiers n'ont pas été importés alors que la SA existe dans ARCA<sub>n</sub>H et qu'un fichier de suivi au séjour est nécessaire :

Message bloquant si le fichier 10 (Consommations des UO pour les SAMT) n'a pas été importé dans ARAMIS alors qu'il existe au moins une SAMT dans ARCA<sub>n</sub>H dont le recueil en fichier 10 est attendu.

Message bloquant si une SA 936611\* a été déclarée dans ARCA<sub>n</sub>H avec un recueil en fichier 11 et/ou 13 attendu, mais que le fichier 13 (atelier de confection et d'appareillage) n'a pas été importé dans ARAMIS et que le numéro de SA n'est pas présent dans le fichier 11 ARAMIS.

## 12. Support technique

**Pour toute demande que l'utilisateur n'a pu résoudre de lui-même en 24h, vous avez plusieurs moyens pour avertir les techniciens de vos problèmes.**

Nous vous rappelons, que quel que soit le moyen de nous contacter, ce sont les mêmes référents qui reçoivent les incidents. Il est donc inutile de multiplier vos demandes (Assistance utilisateurs + mail + téléphone).

Les moyens disponibles sont les suivants :

### Le manuel d'utilisation

Celui-ci est la première source d'information du logiciel en lui-même. Il contient en général toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du logiciel et une liste des problèmes connus. Il est à consulter en priorité.

### L'assistance utilisateurs ATIH

<https://assistance.atih.sante.fr/>

Indiquer votre incident au niveau du thème « **Informations sur les coûts > ENC SMR > Logiciels - ENC SMR** ». <https://atih.atlassian.net/helpcenter/utilisateurs/portal/22/group/94/create/294>

L'objet du message doit correspondre à l'erreur précise visualisée.



Le délai de réponse à l'*Assistance utilisateurs* est de l'ordre de 2 jours. Une copie de l'incident est directement envoyée aux référents lors de la création de celui-ci. Cependant, ce délai augmente si la demande n'est pas précise.

Vous pouvez également accéder directement à l'*Assistance utilisateurs* à partir de l'écran « A propos » du logiciel ARAMIS.

